



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

20

Le bocage ouvert du sud-Manche



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	8
■ Structure paysagère n° 1 : l'escarpement méridional bocager et ses contrefort agricoles	8
■ Structure paysagère n° 2 : les vallées encaissées et boisées de la Sélune et ses affluents	11
■ Structure paysagère n° 3 : les vastes parcelles du plateau encloses de haies discontinues et transparentes rythmées par quelques vallons boisés	15
■ Matériaux et architecture	17
Qualification de l'unité paysagère	20
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	20
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	20
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	23
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	28
■ Les dynamiques paysagères constatées par l'atlas de 2001	28
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	28
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	35
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	35
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	36
■ Atouts et opportunités	36
■ Faiblesses et menaces	36
Communes concernées en tout ou partie	37

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.



Larges perspectives sur les champs et les fermes générées par une maille bocagère ouverte, à Virey

Photo de couverture : Paysage de campagne ondulée avec une maille bocagère large et discontinuée

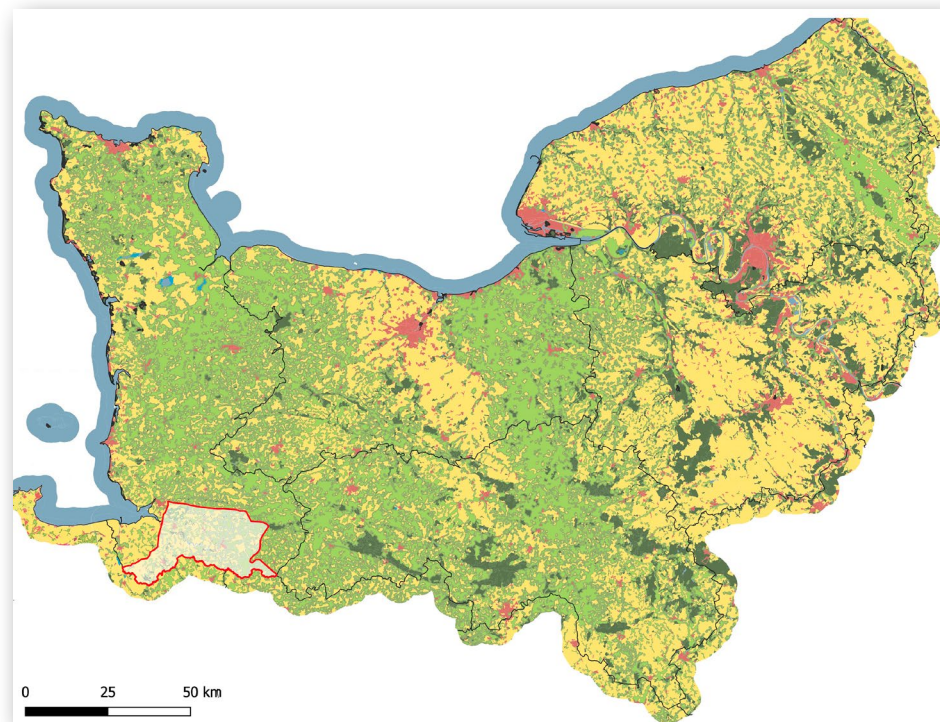
Introduction

Contexte

Située dans la partie méridionale du département, l'unité paysagère du « Bocage ouvert du sud-Manche » s'organise autour du bassin-versant aval de la Sélune, qui s'étire d'est en ouest de Saint-Jean-du-Corail à la baie du Mont Saint-Michel. L'estuaire de ce fleuve côtier appartient cependant à l'unité paysagère voisine de « La baie du Mont Saint-Michel », car il est directement influencé par les flux et reflux des marées qui lui confèrent une ambiance maritime.

L'unité du « Bocage ouvert du sud-Manche » est bordée au nord par « l'escarpement méridional » linéaire et abrupt marquant la Normandie occidentale. Il s'étend d'ouest en est de la ville belvédère d'Avranches jusque dans le département de l'Orne. Au sud, la vallée de la Sélune est dominée par un plateau semi-bocager qui se poursuit en Ille-et-Vilaine sous l'appellation de plateau du Coglais.

Les parties ouest et nord de l'unité paysagère sont inscrites dans la zone tampon du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie ». Le relief à l'ouest forme un large amphithéâtre autour de la baie et dégage des points de vue sur l'îlot rocheux et son abbaye, dont un historique : le Montjoie-Saint-Martin. Au nord, le prolongement du massif façonne un long belvédère, des abords d'Avranches jusqu'à ceux de Mortain, dans lequel les points de vue vers le Mont et sa baie, sont nombreux. Il existe donc un grand lien paysager et stratégique entre la baie et la vallée de la Sélune, concrétisé dans le cadre du plan paysage du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie ».



Localisation de l'unité paysagère du bocage ouvert du sud-Manche au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

Le nouveau découpage de l'unité paysagère a été effectué sur la base de l'atlas de 2001, mais aussi sur l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine de 2014 et sur le plan paysage du « Mont Saint-Michel et sa baie ».

Au regard de leurs similarités, l'actualisation de l'atlas propose de former une nouvelle unité paysagère comprenant les deux unités identifiées en 2001 qui couvrent le bocage largement ouvert du sud du département :

- un ancien bocage délibérément ouvert par les remembrements au sud de Ducey (2) ;
- l'Avranchin oriental (3).

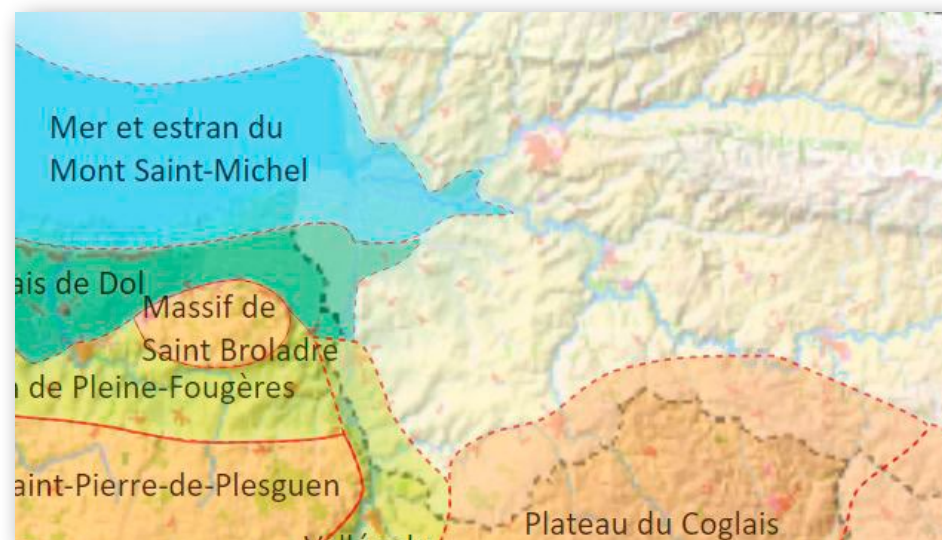
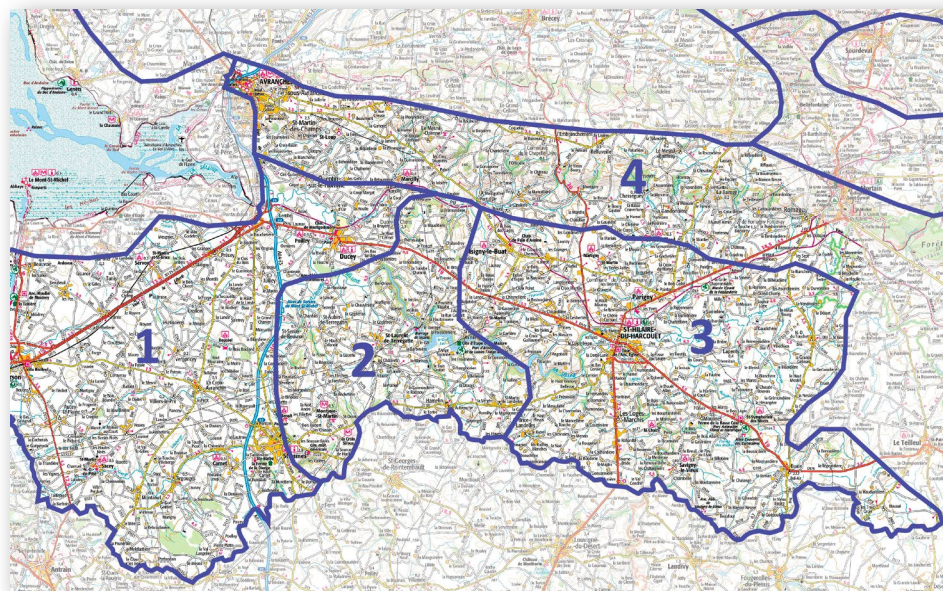
Il est proposé d'intégrer également l'ensemble du bassin-versant nord de la vallée de la Sélune, car il comprend les nombreux affluents qui prennent leur source au sein de l'escarpement méridional, appartenant à l'ancienne unité « L'escarpement du Bocage méridional » (4) de 2001.

La partie est de l'unité définie en 2001 « Le semi-bocage à têtard » (1), est également rattachée à la nouvelle unité car elle correspond aux paysages du plateau semi-bocager, identifiés au sein des unités n° 2 et n° 3 de l'atlas de 2001.

L'actualisation de l'atlas regroupe une diversité d'unités paysagères définies au sein de l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine et au sein du plan paysage du bien UNESCO.

Au sud « le plateau du Coglais », caractérisé par le plan paysage et l'atlas d'Ille-et-Vilaine, s'étend hors des limites administratives de la Manche. Ses paysages sont représentés par un relief peu marqué et une maille bocagère inégalement répartie, parfois absente, suite aux remembrements.

Ancien découpage de 2001



Carte des unités paysagères définies par l'atlas des paysages de l'Ille-et-Vilaine, commandité par le département de l'Ille-et-Vilaine, réalisé par Michel Collin, paysagiste dplg, Myriam Vinagre, sociologue, Monique Chauvin et Pascal Chevallier, géographes et Philippe Simon, architecte-urbaniste.

Au nord se mêlent la partie méridionale du « massif d'Avranches », la « vallée de l'Oir » et le nord du « bassin de Saint-Hilaire-du-Harcouët » définis par le plan paysage. Ces ensembles paysagers sont regroupés au sein de la nouvelle unité compte tenu de l'homogénéité des paysages ruraux qui y sont perceptibles et du fait de leur cohabitation au sein du nord du bassin-versant de la Sélune.

La vallée de la Sélune est quant à elle représentée par une seule et même unité paysagère intitulée « Les vallées encaissées et boisées de la Sélune et ses affluents » par le plan paysage.

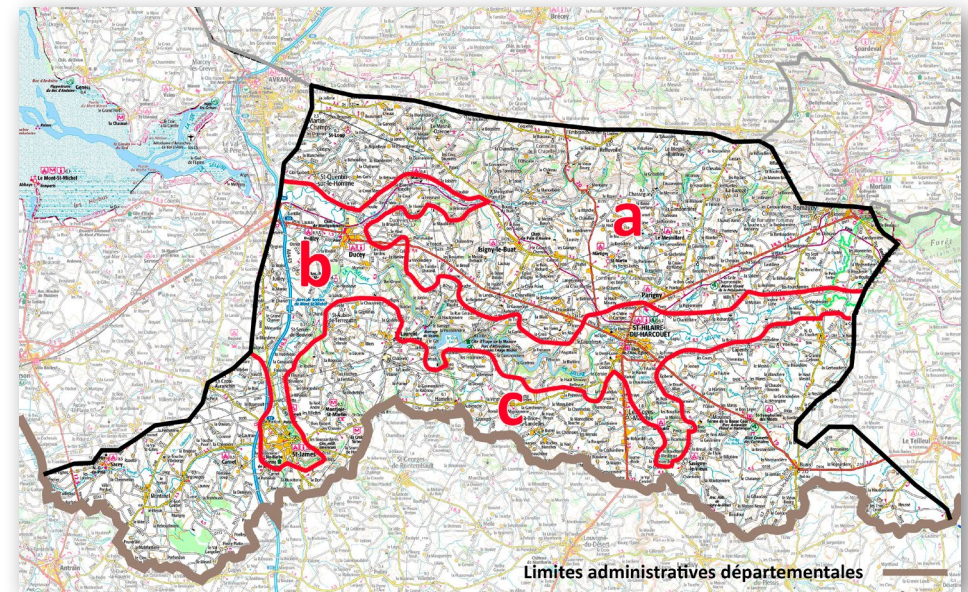


Carte des unités paysagères définies par le plan paysage dédié au bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie », commandée par l'Interscot de la Baie du Mont-Saint-Michel, réalisé par l'agence Folléa Gautier (2019).

Au cours des ateliers de concertation publique menée avec les acteurs du territoire, l'intitulé de l'unité a par ailleurs été débattu : parmi les différentes propositions faites, qui sont « Le bocage sud-Manche », « Le paysage ouvert du bocage sud-Manche », « Les vestiges du bocage sud-

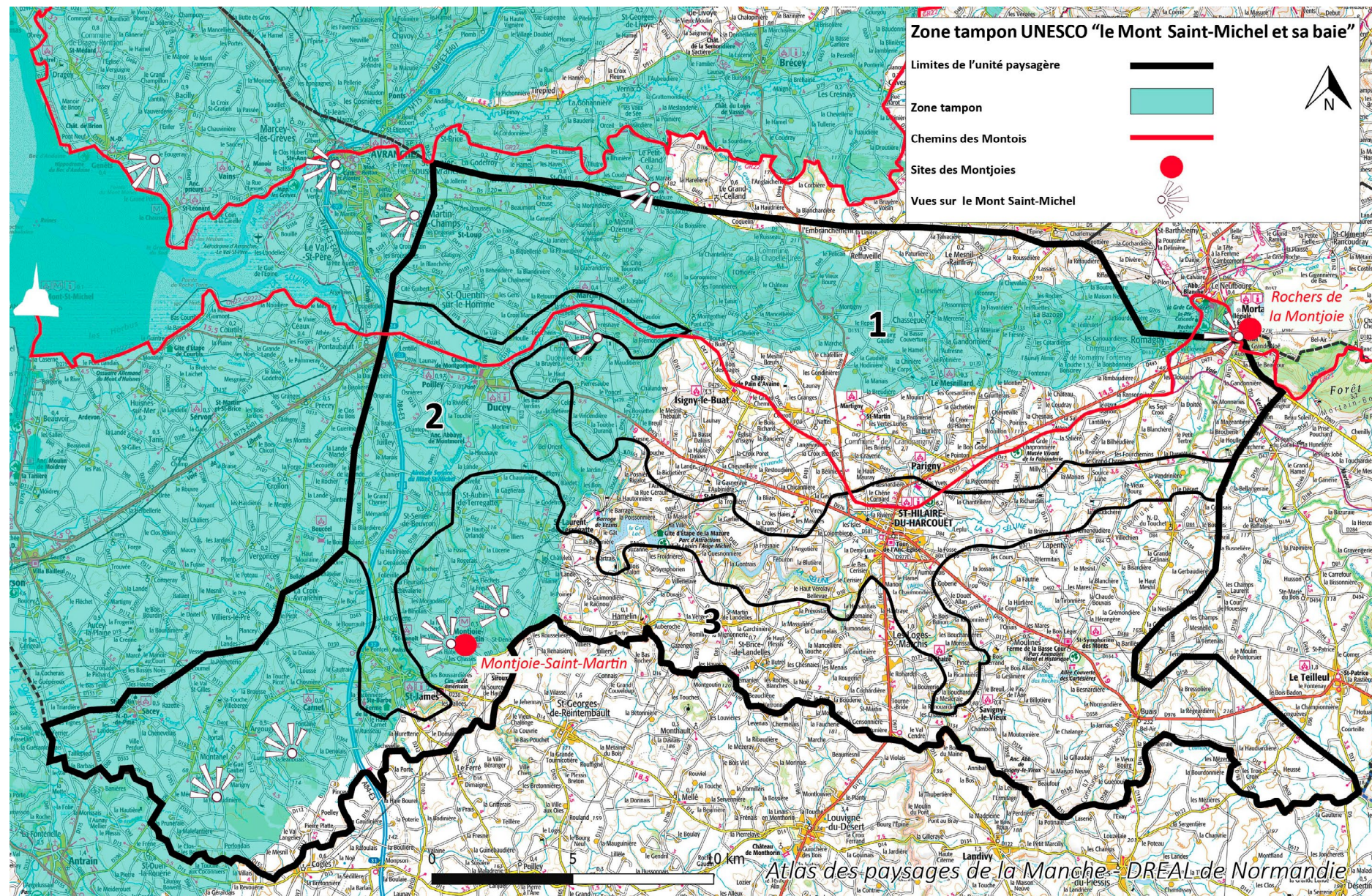
Manche » et « Le bocage ouvert du sud-Manche, il a semblé indispensable de préciser la disparition flagrante du bocage au sein de ces paysages. Ainsi la dernière proposition a été retenue.

Nouveau découpage



L'unité est organisée selon trois structures paysagères, dont les limites s'approchent des unités du plan paysage du bien UNESCO et de l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine :

- l'escarpement méridional bocager et ses contreforts agricoles (a) ;
- les vallées encaissées et boisées de la Sélune et ses affluents (b), qui font l'objet d'une unité au sein du plan paysager du bien UNESCO ;
- les vastes parcelles du plateau encloses de haies discontinues et transparentes rythmées par quelques vallons boisés (c).

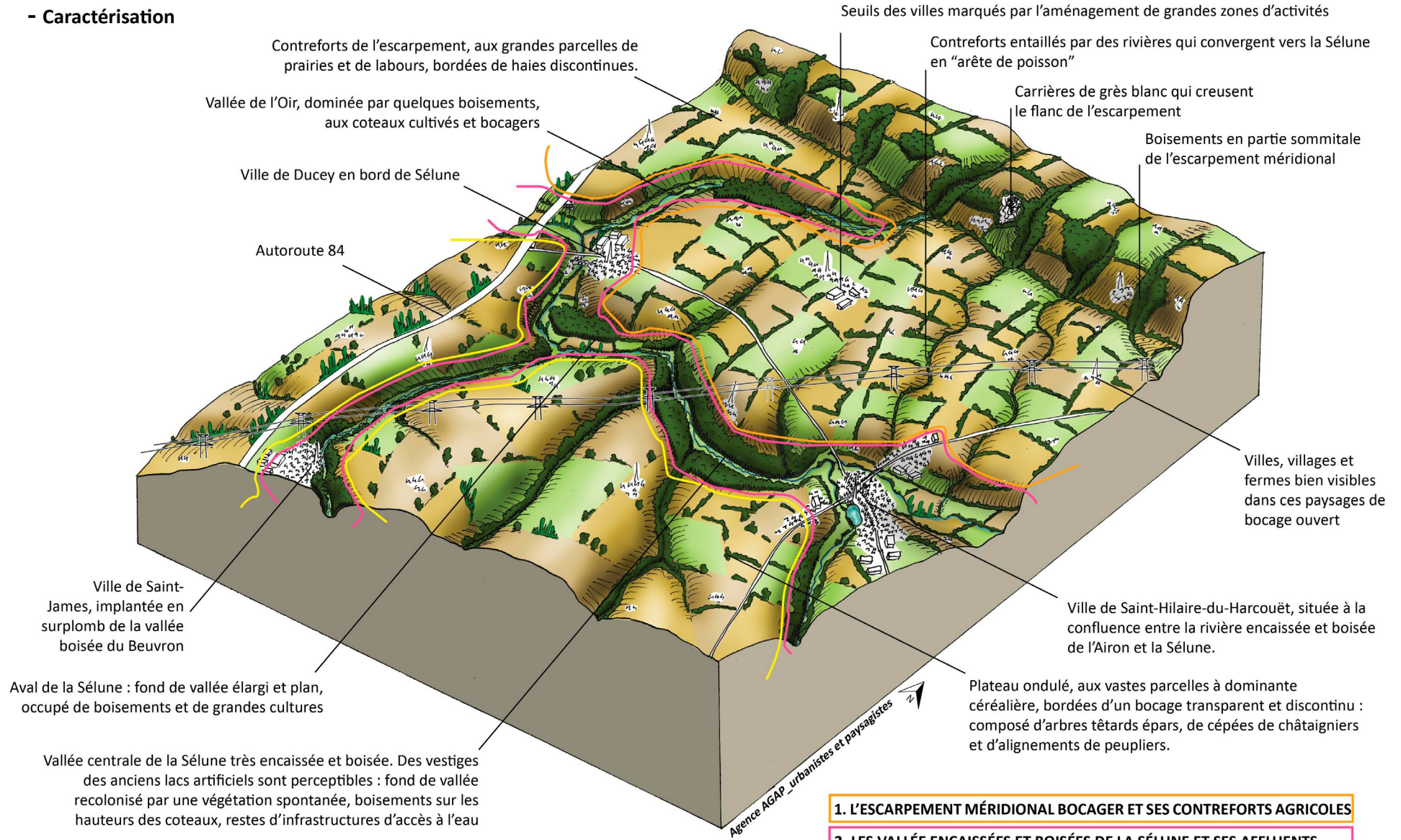


Sources : site internet « lescheminsdumontsaintmichel.com », plan paysage « Le Mont Saint-Michel et sa baie ».

L'unité paysagère intègre une partie des terres de la zone tampon encadrant visuellement et physiquement la baie, qui offrent des perspectives directes sur le Mont Saint-Michel, depuis les chemins montois et des points de vue panoramiques, dont Montjoie-Saint-Martin, attesté historiquement.

LE BOCAGE OUVERT DU SUD MANCHE

- Caractérisation



1. L'ESCARPEMENT MÉRIDIONAL BOCAGER ET SES CONTREFORTS AGRICOLES

2. LES VALLÉE ENCAISSÉES ET BOISÉES DE LA SÉLUNE ET SES AFFLUENTS

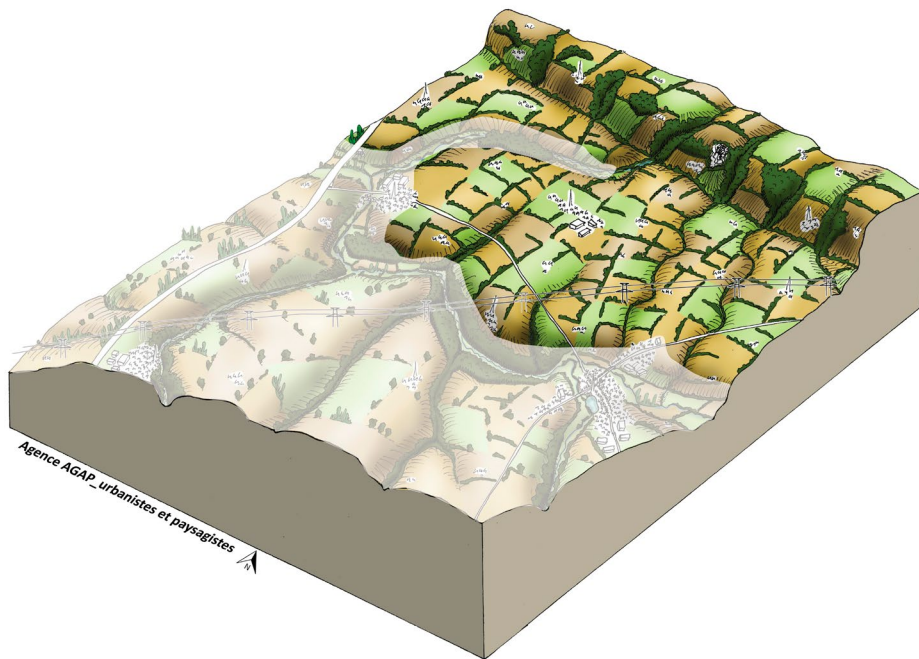
3. LES VASTES PARCELLES DU PLATEAU ENCLOSES DE HAIES DISCONTINUES ET TRANSPARENTES RYTHMÉES PAR QUELQUES VALLONS BOISÉS

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : l'escarpement méridional bocager et ses contrefort agricoles



Dominant la plaine alluviale de la Sélune à plus de 200 mètres d'altitude, l'escarpement méridional marque une limite visuelle au nord de l'unité. Telle une ligne structurale majeure dans le paysage, ce relief est bordé au sud par des contreforts agricoles qui s'abaissent progressivement vers la vallée de la Sélune et au sein desquels se trouvent deux bourgs industriels, Isigny-le-Buat et Romagny-Fontenay. Cet escarpement est intégré au périmètre de la zone tampon UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie » (cf. carte page 6), car il présente de nombreux points de vue vers la baie. Leurs enjeux sont relevés par le plan de paysage « Le Mont-Saint-Michel et sa baie ».

● L'escarpement granitique souligné par les boisements

Marqué par près de cent mètres de dénivelé, l'escarpement qui s'étend de Mortain à Avranches suit un tracé relativement rectiligne. Les pentes abruptes sont soulignées par des boisements de chênes, de hêtres et de châtaigniers, dispersés en partie sommitale ou dans les vallons qui entaillent le coteau (cf. carte de l'évolution des forêts, page 31). Les fermes et hameaux sont assez nombreux malgré la pente, implantés généralement sous les boisements. Encloses de haies discontinues (cf. carte de l'évolution du bocage, page 29), les grandes parcelles de prairies et de cultures ouvrent des panoramas sur la vaste plaine alluviale de la Sélune. Deux carrières de grès blanc occupent également l'escarpement, rendues discrètes par les boisements, à la Bazoge (commune déléguée de Juvigny-Les-Vallées) et à Isigny-le-Buat.



Panorama sur la plaine alluviale depuis les hauteurs de l'escarpement, RD 595, Chasseguey.

de petit gabarit, telles que l'Argonce et la Gueuche, sont bordés d'une ripisylve peu dense et étroite de saules, de peupliers et de chênes. Autrefois structurées par un bocage dense, les communes déléguées de Chèvreville et Milly (commune nouvelle de Grandparigny), les Chéris (commune nouvelle de Ducey-les-Chéris), celles de Saint-Quentin-de-l'Homme, Saint-Loup, Marcilly, le Mesnil-Ozenne et Saint-Ovin ont vécu un remembrement majeur, ayant fait presque entièrement table rase des haies, des talus et des chemins creux dans les années 1960. Une grande part des communes restantes a été marquée aussi par une seconde action de remembrement moins radicale après 1975, laissant une maille bocagère assez large et discontinue. Ailleurs, les parcelles de labours et de prairies sont encloses de haies denses qui prolongent les sommets boisés de l'escarpement vers le sud.



Vue sur l'escarpement, occupé par des boisements et de grandes parcelles encloses, la Basse Couverture, Juvigny-Les-Vallées.

● Les contreforts agricoles

En contre-bas de l'escarpement, les contreforts de la plaine alluviale s'abaissent progressivement vers la vallée de la Sélune. Creusés en « arêtes de poisson » par de multiples affluents de la Sélune, les contreforts offrent des paysages de campagne ondulée. Les rivières et ruisseaux



Les contreforts agricoles aux larges parcelles bocagères, perçus depuis l'escarpement, Le Tertre Montigny, Isigny-le-Buat.



Larges perspectives sur les champs et les fermes au loin, générées par une maille bocagère ouverte, RD 999, Virey.



Seuil sud de la zone d'activité marquée par un alignement de hêtres, RD 85, Isigny-le-Buat.

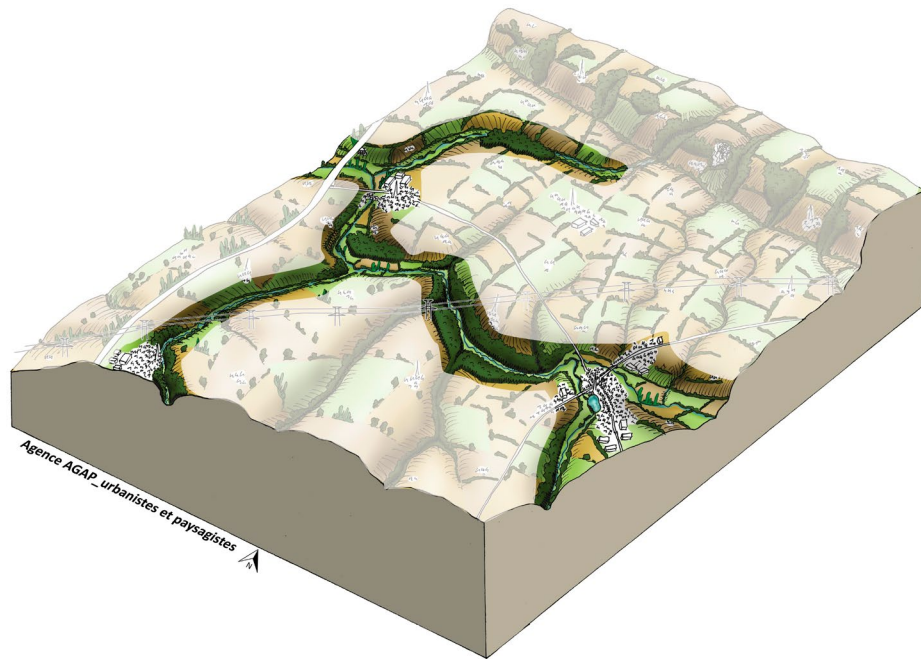
● Les bourgs industriels d'Isigny-le-Buat et de Romagny-Fontenay

Les contreforts agricoles possèdent deux pôles industriels : Isigny-le-Buat et Romagny-Fontenay. Ces bourgs ont développé des zones d'activités majeures, où se sont installés de grands groupes comme Lactalis et Acome. Occupées par de larges aires de stationnement et voiries bitumées, les zones d'activités et les imposants blocs de métal et de verre des usines offrent des paysages minéraux en nette rupture avec les espaces ruraux qui les entourent, cela malgré les efforts de végétalisation de leurs abords : conservation de haies bocagères préexistantes, aménagements de massifs, de pelouses et plantation d'arbres d'ornement.



Usine étendue d'Acome, en bord d'axe routier, entourée d'arbres d'ornement, RD 977, Romagny-Fontenay.

Structure paysagère n° 2 : les vallées encaissées et boisées de la Sélune et ses affluents



Les vallées de la Sélune et de ses principaux affluents l'Oir, le Beuvron et l'Airon, sont marquées par des coteaux assez abrupts et boisés qui créent un environnement intime et humide en fond de vallée. Saint-Hilaire-du-Harcouët, Ducey et Saint-James, villes principales de l'unité, sont implantées sur les rives de ces cours d'eau. Elles regroupent la majorité des cartes postales, photographies et représentations depuis le début du XX^e siècle au sein de l'unité.

● En amont : les vallées encaissées de la Sélune et de l'Airon

Les limites de l'unité paysagère débutent à l'amont de la vallée de la Sélune à hauteur de la confluence avec l'Airon. Ces deux cours d'eau creusent des vallons plus ou moins encaissés, dont les coteaux varient entre vingt et

trente mètres de dénivelé. Les versants de l'Airon sont souvent abrupts et boisés, encadrant un fond de vallée étroit, herbager et bocager, assez peu accessible. Ce cadre frais aux allures sauvages et intimes, répond à un camaïeu de verts, où nulle habitation occupe les lieux. La vallée de la Sélune est plus large, encadrée de coteaux cultivés et pâturés en larges parcelles encloses. Ces dernières sont organisées parallèlement aux pentes douces créant des paysages en tableaux assez ouverts. Le cours d'eau est longé d'une étroite ripisylve de frênes de chênes, de saules et parfois bordé d'alignements de peupliers. Les fermes sont généralement implantées sur les coteaux ou bien en limite de fond de vallée, celui-ci étant large d'environ 400 mètres. Erodés à l'échelle des temps géologiques par le cours de la Sélune, les versants abrupts très ponctuels sont boisés de châtaigniers et de chênes ou parfois de résineux, créant des remparts visuels vert sombre dans le fond de vallée.



Vallée herbagère et encaissée de l'Airon, aux coteaux boisés, RD 492, Moulines.



Vue sur les lointains coteaux bocagers à la pente douce depuis les rives de la Sélune, RD 171, Mortain-Bocage.

● La vallée centrale de la Sélune, encaissée et boisée et ses anciens lacs artificiels

Etendues sur plus de vingt kilomètres de longueur, les retenues d'eau du cœur de l'unité paysagère comblaient, il y a encore peu de temps, la vallée étroite et encaissée de la Sélune. Maintenus par deux imposants barrages, celui de la Roche-qui-Boit à l'ouest et celui de Vezins à l'est, les anciens lacs étaient très fréquentés par les pêcheurs et les estivants. Aujourd'hui, il est possible de voir la Sélune serpenter dans le fond de vallée recolonisé par la végétation spontanée. Quelques roches granitiques affleurent sur les coteaux abrupts qui dominent le fleuve. Cet environnement remarquable, secret et intime, est bordé de grandes franges boisées de saules, de frênes et de chênes qui ferment les vues vers le nord et le sud.



Centre de loisirs la Mazure, implantée au bord de l'ancien lac de Vezins, Isigny-le-Buat.



Ancien lac de Vezins étendu auparavant sur un linéaire d'environ 10 km, inscrit dans sa vallée encaissée et boisée, où ne court aujourd'hui plus qu'un ruban d'eau, RD 85, pont des Biards, Isigny-le-Buat.

- **En aval : la large vallée de la Sélune où convergent les rivières de l'Oir et du Beuvron**

En aval des anciens lacs artificiels, la Sélune emprunte de vastes fonds de vallée plans, cultivés et parfois boisés. Les vues sont fermées par certains coteaux abrupts, dominant la vallée sur environ trente mètres de dénivelé, notamment à hauteur de la confluence avec le Beuvron, ou encore à l'ouest de Ducey. Composé de chênes et de hêtres, le bois d'Ardennes occupe le large fond de vallée situé au sud de la ville de Ducey. C'est le dernier massif forestier de la Manche qui repose sur des alluvions. Il semble que ce bois a traversé toute une grande partie de l'histoire normande, sans modification importante ou exploitation abusive, ce qui en fait le dernier lambeau de la légendaire forêt de Scissy. Ailleurs, de grandes parcelles de prairies et de labours encloses de haies discontinues façonnent des paysages ouverts. La vallée intime du Beuvron est très encaissée, herbagère et boisée, ce qui lui confère beaucoup de charme, notamment à hauteur de la ville de Saint-James. La vallée de l'Oir possède des versants abrupts boisés, ainsi que des coteaux à la pente plus douce occupés de larges parcelles de cultures et prairies encloses d'un bocage en tableaux.



Le large fond de vallée cultivé de la Sélune, au sud de Ducey, bordé par les coteaux abrupts au loin et le bois d'Ardennes, lieu-dit la Rivière, Ducey-les-Chéris.

- **Les villes en bord de cours d'eau : Saint-Hilaire-du-Harcouët, Ducey et Saint-James**

Située à la confluence entre la Sélune et l'Airon, Saint-Hilaire-du-Harcouët est la ville principale de l'unité. Son centre suit historiquement une organisation cruciforme le long des axes routiers départementaux 976 et 977, qui a été reprise lors de sa reconstruction après les bombardements de 1944. L'urbanisation plus récente de quartiers résidentiels et de zones d'activités, s'est d'ailleurs développée dans le prolongement de ces axes, particulièrement vers Parigny au nord et vers le sud-est. Le cours de l'Airon alimente les étangs du prieuré qui offrent à la ville un cadre très vert.



Les étangs du prieuré et l'église à deux flèches de la ville, rue Thomas Riffaudière, Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Implantée à proximité de la confluence entre la Sélune et l'Oir, Ducey est une ville de caractère avec ses façades de granit ocre-marron, sa rive bâtie le long de la Sélune, son vieux pont et son château de Montgommery datant du XVII^e siècle. Vers le nord de la ville, une grande zone d'activités s'est développée au bord du fleuve côtier, camouflée par une ripisylve dense et de hauts peupliers, où siège par exemple l'usine du camembert Cœur de Lion, né à Ducey.

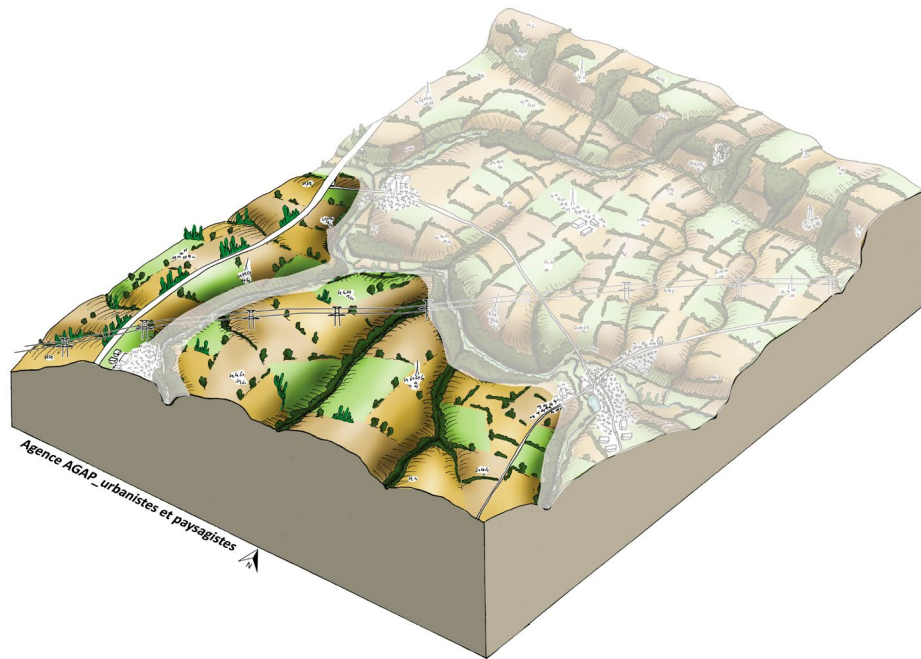
Surplombant la vallée étroite et encaissée du Beuvron, la ville de Saint-James est une cité drapière et lainière depuis le XII^e siècle, dont la tradition est de travailler la laine des moutons des prés salés du Mont Saint-Michel et du Nord Cotentin. Inspirée de cette tradition, l'une des filatures se tourne à la fin du XIX^e siècle vers la confection de vêtements, ce qui donne naissance à la célèbre marque de prêt-à-porter Saint-James, aujourd'hui installée dans la zone d'activités à l'ouest du bourg. Des vestiges de la filature, tels que des pans de murs ou des portes, ont été valorisés afin de garder en mémoire cette activité traditionnelle, accompagnés de panneaux explicatifs. Située à proximité de l'autoroute 84 reliant Rennes à Caen, Saint-James s'est fortement étendue sur le plateau, par l'aménagement de grandes zones d'activités, de nouveaux équipements scolaires et sportifs, ainsi que de quartiers pavillonnaires qui banalisent les seuils de ville et dénotent avec le centre-bourg historique et les façades des maisons traditionnelles.

La voie verte qui relie la baie du Mont Saint-Michel au Cotentin emprunte la vallée de la Sélune, en passant aux abords des bourgs de Ducey, Isigny-le-Buat, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Romagny-Fontenay, ce qui leur offre une certaine reconnaissance à l'échelle de la Manche.



Aménagements autour des anciennes filatures et coteau au-dessus duquel est perché Saint-James.

Structure paysagère n° 3 : les vastes parcelles du plateau encloses de haies discontinues et transparentes rythmées par quelques vallons boisés



Limité au nord par la vallée de la Sélune, le plateau semi-bocager occupe toute la frange sud de l'unité paysagère. Ce plateau granitique s'élève progressivement en direction du sud, vers le pays de Fougères en Ille-et-Vilaine, et varie entre 100 et 190 mètres d'altitude. Plusieurs cours d'eau sillonnent le plateau, façonnant des paysages ondulés au bocage déstructuré. L'ouest de la structure est intégrée au périmètre de la zone tampon UNESCO « le Mont Saint-Michel et sa baie » (cf. carte page 7), car il forme un large amphithéâtre autour de la baie et dégage des points de vue sur l'îlot rocheux et son abbaye, dont l'un deux est historique : Montjoie-Saint-Martin.

● Le plateau agricole au bocage ouvert

Dominées par les labours et notamment les cultures de maïs, les vastes parcelles du plateau sont encloses de haies transparentes et discontinues. Autrefois occupées par un bocage dense, les communes déléguées de Montanel et de la Croix-Avranchin (commune nouvelle de Saint-James), celles de Saint-Senier-de-Beuvron, Saint-Aubin-de-Terregatte, Saint-Laurent-de-Terregatte et Hamelin ont vécu un remembrement « table rase », ayant supprimé la quasi-totalité des haies, des talus et des chemins creux dans les années 1960. La majorité des communes restantes du plateau a été marquée également par un remembrement après 1975, mais de façon moins extrême que les premières. Ainsi, les quelques haies sur talus conservées ci-et-là sont constituées de chênes, de frênes ou de hêtres ponctuels et émondés, parfois traités en têtard (les « ragolles ») à la silhouette biscornue. Les talus et limites de champs ont été plus récemment plantés de cépées de châtaigniers ou d'alignement de peupliers qui ponctuent ces paysages ouverts dans lesquels les fermes et villages sont parfaitement perceptibles. En comparaison avec la trame des haies du reste du département, le bocage ouvert est véritablement caractéristique du sud de la Manche, car sa densité bocagère varie globalement toujours entre 0 et 8 kilomètres de linéaires de haies par km² (cf. carte de l'évolution du bocage, page 29).



Deux émondés courtes (ragolles ou ragosses) et deux têtards (rousses), vestiges d'une ancienne haie bocagère, Montjoie-Saint-Martin.



Haie transparente qui permet notamment en hiver de larges vues sur le plateau et ses parcelles cultivées, en arrière-plan l'escarpement méridional, RD 976, Moulines.

● Les vallons arborés

De nombreux vallons sillonnent le plateau, dans lesquels la présence des arbres, et notamment du saule, du frêne et du chêne, est plus importante. Parfois temporaire, les plus petits ruisseaux ne possèdent pas de ripisylve, cependant leur étroit lit majeur est généralement bordé de haies.



Ruisseau temporaire du Gué de Ferrières, encadré par deux haies de beaux chênes, RD 46, Ferrières.



Vallon boisé du ruisseau de Vaux Roux, RD 171, Saint-Brice-de-Landelles.

Matériaux et architecture

Compte tenu du sous-sol local, le bâti traditionnel du « Bocage ouvert du sud Manche » est construit en moellons de grès blanc armoricain ou de granit beige-ocre. Les toitures sont constituées d'ardoises ou de tuiles aux teintes ocres ou brunes, notamment sur le plateau au sud de l'unité.

Dispersés dans un bocage autrefois très dense, quelques fermes closes traditionnelles subsistent au cœur des terres remembrées, nommées localement « plant ». Ces propriétés singulières sont constituées d'une grande prairie enclose, occupée par une habitation, plusieurs bâtiments agricoles et un verger. La maison est généralement construite en moellons de granit. Les façades des bâtiments agricoles sont en pans de bois, avec cadres de torchis jaune ocré et les toits sont couverts de tôles. Aujourd'hui, les haies périphériques sont discontinues et de grands hangars y sont construits, ce qui dégrade ce patrimoine que constituent les « plants ».



« Plant » de la Closerie, avec son pré-verger, ses bâtiments aux façades en pans de bois et cadre de torchis, Romagny-Fontenay.

A l'exception des « plants », les corps de ferme sont généralement composés de plusieurs bâtiments disposés en cour ouverte. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées, sans recherche de symétrie de façade. Elles sont généralement marquées par la présence de conifères vert sombre. Les maisons traditionnelles de bourgs et centres-villes sont mitoyennes et plus hautes (R+1 à R+2 avec combles), avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue.

Tel Saint-Hilaire-du-Harcouët, plusieurs centre-bourgs de l'unité ont subi de violents bombardements lors de la libération par les alliés en 1944. Les maisons de la Reconstruction marquent les paysages urbains, tout en reprenant les codes de l'architecture locale traditionnelle : parements en pierre sur maçonneries de parpaings, façades et ouvertures élargies, immeubles plus profonds, toits d'ardoises continus d'une maison à l'autre.



Architecture de la Reconstruction autour du carrefour principal, avenue du maréchal Leclerc, Saint-Hilaire-du-Harcouët.

De grands cimetières militaires occupent la campagne normande : celui de Saint-James où reposent plus de 4 000 soldats américains, présente un ordonnancement monumental de tombes inscrites au sein de grandes surfaces gazonnées.

Les pavillons sont très nombreux le long des axes routiers principaux et en périphérie des villes, villages et hameaux. L'hétérogénéité des styles des jardins et des façades dénote avec les paysages traditionnels de la vallée.

De nombreux édifices sont inscrits ou classés au titre des Monuments historiques, particulièrement des châteaux, domaines et manoirs, tels que le château des Montgomery dans son cadre jardiné qui le valorise en plein cœur de bourg à Ducey-les-Chéris, ou le logis de Montgothier à Isigny-le-Buat isolé dans un environnement rural aménagé d'un jardin à la française et d'un étang. On trouve également des architectures religieuses, telles que l'abbaye de Montmorel à Poilley, qui est un édifice de charme inscrit dans un cadre boisé et entouré de ses jardins, ainsi que l'église de Saint-Loup situé au cœur du hameau et cerné de son cimetière clos, ou encore la croix Saint-Martin à Mortain-Bocage. Le bocage autour de ces lieux remarquables et protégés est souvent préservé en comparaison avec le reste de l'unité.



Château des Montgomery, implanté en cœur de bourg et entouré de larges parterres plantés et engazonnés, Ducey-les-Chéris.

LE BOCAGE OUVERT DU SUD MANCHE

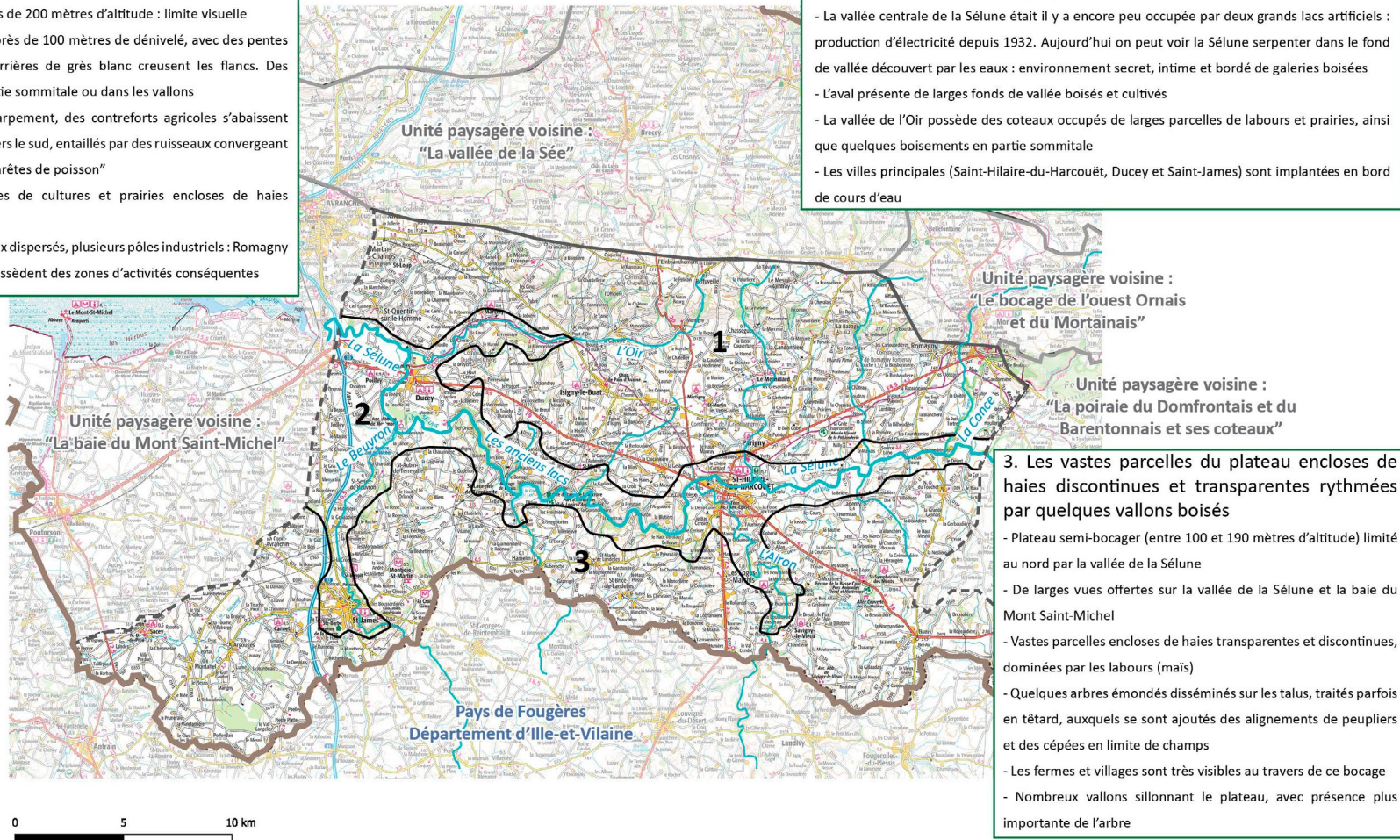
- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

1. L'escarpement méridional bocager et ses contreforts agricoles

- Relief élevé à plus de 200 mètres d'altitude : limite visuelle
- Escarpement de près de 100 mètres de dénivelé, avec des pentes abruptes. Deux carrières de grès blanc creusent les flancs. Des boisements en partie sommitale ou dans les vallons
- Au pied de l'escarpement, des contreforts agricoles s'abaissent progressivement vers le sud, entaillés par des ruisseaux convergeant vers la Sélune en "arêtes de poisson"
- Grandes parcelles de cultures et prairies encloses de haies discontinues
- Fermes et hameaux dispersés, plusieurs pôles industriels : Romagny et Isigny-le-Buat possèdent des zones d'activités conséquentes

2. Les vallées encaissées et boisées de la Sélune et ses affluents

- Les vallées de l'Airon et du Beuvron sont encaissées et boisées, appréciées des randonneurs
- L'amont de la vallée de la Sélune est assez large, encadré par des coteaux cultivés et pâturés en larges parcelles encloses, qui créent des paysages en tableaux assez ouverts. La Sélune est bordée d'une ripisylve étroite. Les quelques versants abrupts sont boisés
- La vallée centrale de la Sélune était il y a encore peu occupée par deux grands lacs artificiels : production d'électricité depuis 1932. Aujourd'hui on peut voir la Sélune serpenter dans le fond de vallée découvert par les eaux : environnement secret, intime et bordé de galeries boisées
- L'aval présente de larges fonds de vallée boisés et cultivés
- La vallée de l'Oir possède des coteaux occupés de larges parcelles de labours et prairies, ainsi que quelques boisements en partie sommitale
- Les villes principales (Saint-Hilaire-du-Harcouët, Ducey et Saint-James) sont implantées en bord de cours d'eau



3. Les vastes parcelles du plateau encloses de haies discontinues et transparentes rythmées par quelques vallons boisés

- Plateau semi-bocager (entre 100 et 190 mètres d'altitude) limité au nord par la vallée de la Sélune
- De larges vues offertes sur la vallée de la Sélune et la baie du Mont Saint-Michel
- Vastes parcelles encloses de haies transparentes et discontinues, dominées par les labours (maïs)
- Quelques arbres émondés disséminés sur les talus, traités parfois en têtard, auxquels se sont ajoutés des alignements de peupliers et des cépées en limite de champs
- Les fermes et villages sont très visibles au travers de ce bocage
- Nombreux vallons sillonnant le plateau, avec présence plus importante de l'arbre

Légende :

- Limites paysagères nettes ————
- Limites paysagères progressives - - - - -
- Limites administratives départementales ————
- Réseau hydrographique majeur ————

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)



Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de deux ateliers publics. Un total de vingt personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine et des représentants de partenaires publics.

● L'appropriation du nom

L'intitulé initialement proposé du « Bocage Sud Manche » n'est pas vraiment reconnu par les participants qui amènent plusieurs commentaires : « Non, il n'y a plus de bocage », « il faudrait mieux parler de vestiges de bocage », « Ce sont les vallées qui structurent notre paysage du Sud Manche [en mémoire peut-être] des activités économiques qu'elles concentraient autrefois ».

Plusieurs propositions d'un nouvel intitulé ont été évoquées avec d'une part, l'idée d'ajuster la notion du bocage à ce qu'il est perçu aujourd'hui : « Le paysage ouvert du bocage sud-Manche », « Les vestiges du bocage sud-Manche » et « Le bocage ouvert du sud-Manche ». C'est cette dernière qui a été retenue, représentant le plus fidèlement les paysages de l'unité.

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages de cette unité paysagère désigne la vallée de la Sélune comme l'élément structurant majeur autour de laquelle s'égrènent différents lieux emblématiques :

La Sélune s'écoule d'est en ouest, prenant sa source sur la commune de Saint-Cyr-du-Bailleul dans l'unité voisine de « La poiraiie du domfrontais et du barentonnais et ses coteaux » (UP n° 21), pour aller finalement se jeter dans la « Baie du Mont Saint-Michel » (UP n° 1), située à un peu plus de 80 kilomètres. Certains participants souhaitent souligner et approuver les différentes opérations de « renaturation » engagées sur la Sélune entre les villes-phares de Ducey et de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Les lieux emblématiques cités par les participants sont d'abord sur le cours aval de la Sélune, la petite ville de Ducey avec « son château, son moulin, son pont très bien entretenus ». Puis en remontant le fleuve, le site de la Mazure offre une base de loisirs du fait de l'existence d'un barrage. A partir de cet endroit, et ce, depuis la ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, située un peu plus en amont et également renommée pour « son marché hebdomadaire magnifique », la Sélune s'ouvre en une vallée encaissée.

Ateliers du paysage

Au nord de la Sélune, sont nommés les points de vue remarquables du Mesnil-Ozenne à l'est, et sur la départementale RD977 qui rejoint Mortain-Bocage depuis Saint-Hilaire-du-Harcouët, à l'ouest ; les sites industriels de Romagny et d'Isigny-le-Buat, pour mettre en avant la richesse économique de l'unité paysagère qui « n'a pas toujours été un facteur de préservation de la qualité paysagère mais bien un facteur de renommée ». Ce passé est rappelé au souvenir des visiteurs qui suivent la voie verte et dont le parcours longe la Sélune en passant aussi par la petite vallée de l'Oir, affluent de la Sélune.

Au sud de la Sélune, sont cités le village de Montjoie-Saint-Martin pour « sa table d'orientation qui offre un point de vue exceptionnel sur le mont », la petite ville de Saint-James pour « son cimetière américain et son histoire d'ancienne cité drapière dans la vallée du Beuvron », le bois du Jantais à proximité du village d'Argouges et le village de Savigny-le-Vieux pour son ancienne abbaye.

Ateliers du paysage



Vue sur la baie, le Mont Saint-Michel, les falaises de Carolles, depuis les coteaux du plateau dont les paysages sont rythmés par les haies bocagères discontinues qui laissent percevoir les fermes et habitations dispersées, Montjoie-Saint-Martin.

UNITE
PAYSAGERE
20

Carte mentale du **Bocage ouvert du sud Manche**, réalisée d'après les Ateliers des Paysages© Planches 1 et 2

Planche 1.

Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

- Lieux
- ☼ Points de vue paysagers
- ☼ Eoliennes

Ensembles paysagers remarquables

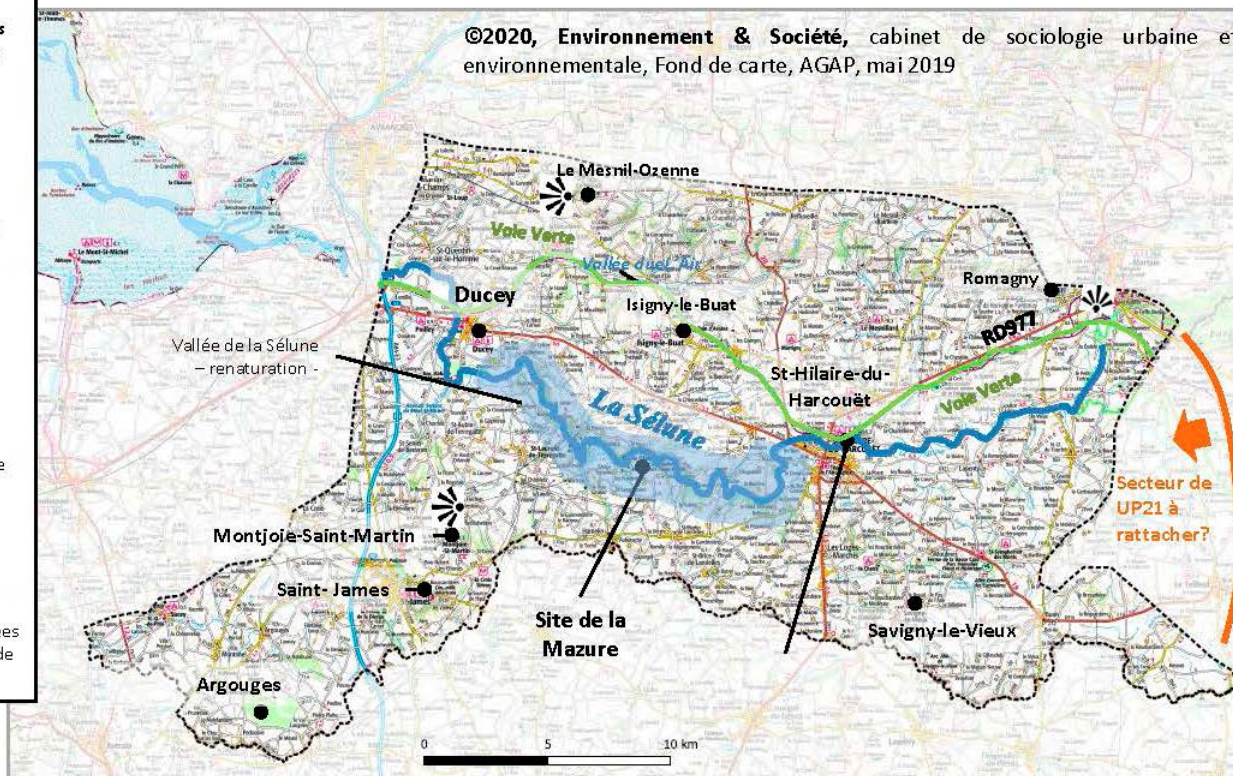
- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Lié à l'urbanisation
- Lié à l'architecture

Axes structurant le paysage lié

- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- Limites administratives départementales

Planche 2. Propositions de modification des limites de l'UP

- Nouvelles limites proposées
- ↑ Extension ou restriction de l'emprise de UP



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

Compte tenu de sa position entre les sites très touristiques de la baie du Mont Saint-Michel et du pays mortainais, l'unité paysagère du « Bocage ouvert du sud-Manche » a sollicité assez peu l'attention des artistes depuis le XIX^e siècle. Les premières représentations au sein de ces paysages ont été réalisées au début du XX^e siècle.

Les éléments naturels tels que la Sélune, ses lacs et ses affluents, ainsi que le bocage, constituent des motifs récurrents dans les peintures et photographies recensées. Les cartes postales font également état de nombreux monuments et infrastructures (châteaux, églises, moulins, barrages, ponts), souvent photographiés à Saint-Hilaire-du-Harcouët, Ducey ou Saint-James.

Durant le XX^e siècle, aucune promotion touristique n'est dédiée aux paysages de l'unité, mise à part pour le lac de Vezins. Roger HENRARD photographiait les barrages qui retiennent les lacs de la Sélune. Les clichés présentent des fonds de vallée inondés et bordés de boisements, qui creusent une campagne bocagère à la maille serrée. Les photographes Lucien JOUENNE et Léon SAROT valorisent, quant à eux, les rivières, leurs moulins et monuments voisins, tel que le presbytère de Saint-Aubin-de-Terregatte.



Carte postale
Eglise et prieuré, Saint-Hilaire-du-Harcouët, XX^e siècle.
Visibilité sur la ville dominée par son église, depuis les grandes parcelles humides de la plaine alluviale de l'Airon, aujourd'hui occupée par les étangs de Saint-Hilaire-du-Harcouët.



Roger HENRARD
Barrage de la Roche-qui-Boit, Ducey, XX^e siècle.
Vue sur les lacs de la Sélune, bordés de boisements et encadrés de terres agricoles bocagères.

Au XXI^e siècle, l'unité paysagère bénéficie de très peu de visibilité touristique. Seuls quelques sites ponctuels sont relevés, tels que les villes de Ducey et Saint-Hilaire-du-Harcouët et quelques châteaux. Le peintre local Patrick MARGUET représente la vieille tour de la ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, ainsi que les rives de l'Airon et son moulin. Dimitri SINYAVSKY peint, quant à lui, la campagne bocagère traversée par la Sélune, tandis qu'Alain DELTEIL réalise des aquarelles des monuments et sites remarquables de l'unité : le prieuré de Saint-Jacques à Saint-James, le château de Quesnoy à Saint-Martin-des-Champs, ou encore le pont de Ducey.



Dimitri SINYAVSKY
Ducey, 2016.
Alignement de peupliers en bord
de Sélune, perspective lointaine sur
l'escarpement méridional urbanisé.

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques depuis le XIX^e siècle sont : Saint-Hilaire-du-Harcouët, son église, son château, ses moulins et ses alentours, Ducey, son château, son pont et ses alentours, Saint-James, son église et le château de la Paluelle, Isigny-le-Buat et le logis de Montgothier, le village du Mesnil-Ozenne, le château de Parigny sur la commune de Grandparigny.

Lors des ateliers publics, les participants ont eu la possibilité de choisir les iconographies les plus représentatives de l'unité paysagère selon eux. Des quatre représentations iconographiques présentées, un consensus s'est dégagé dans les deux ateliers pour le tableau n° 1 qui « représente bien ce que signifie la vallée de la Sélune » et plus timidement pour le tableau n° 2.

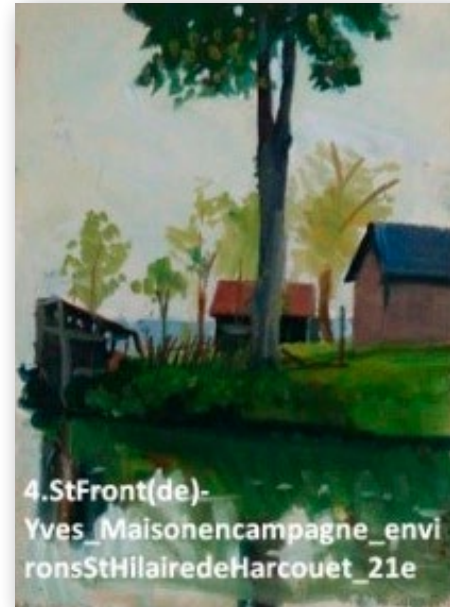
Ateliers du paysage



N° 1 : Patrick MARGUET
En bordure de l'Airon, Saint-Hilaire-du-Harcouët, XXI^e siècle.
Perspective sur le cours de l'Airon et sa rive boisée.



N° 2 : Patrick MARGUET
Moulin sur l'Airon, Savigny-le-Vieux,
XXI^e siècle.
Moulin au bord de l'Airon, dans un
environnement de fond de vallon boisé
et encaissé.



N° 4 : Paysage rural en bord de rivière,
avec présence importante de l'arbre pour
maintenir les rives.

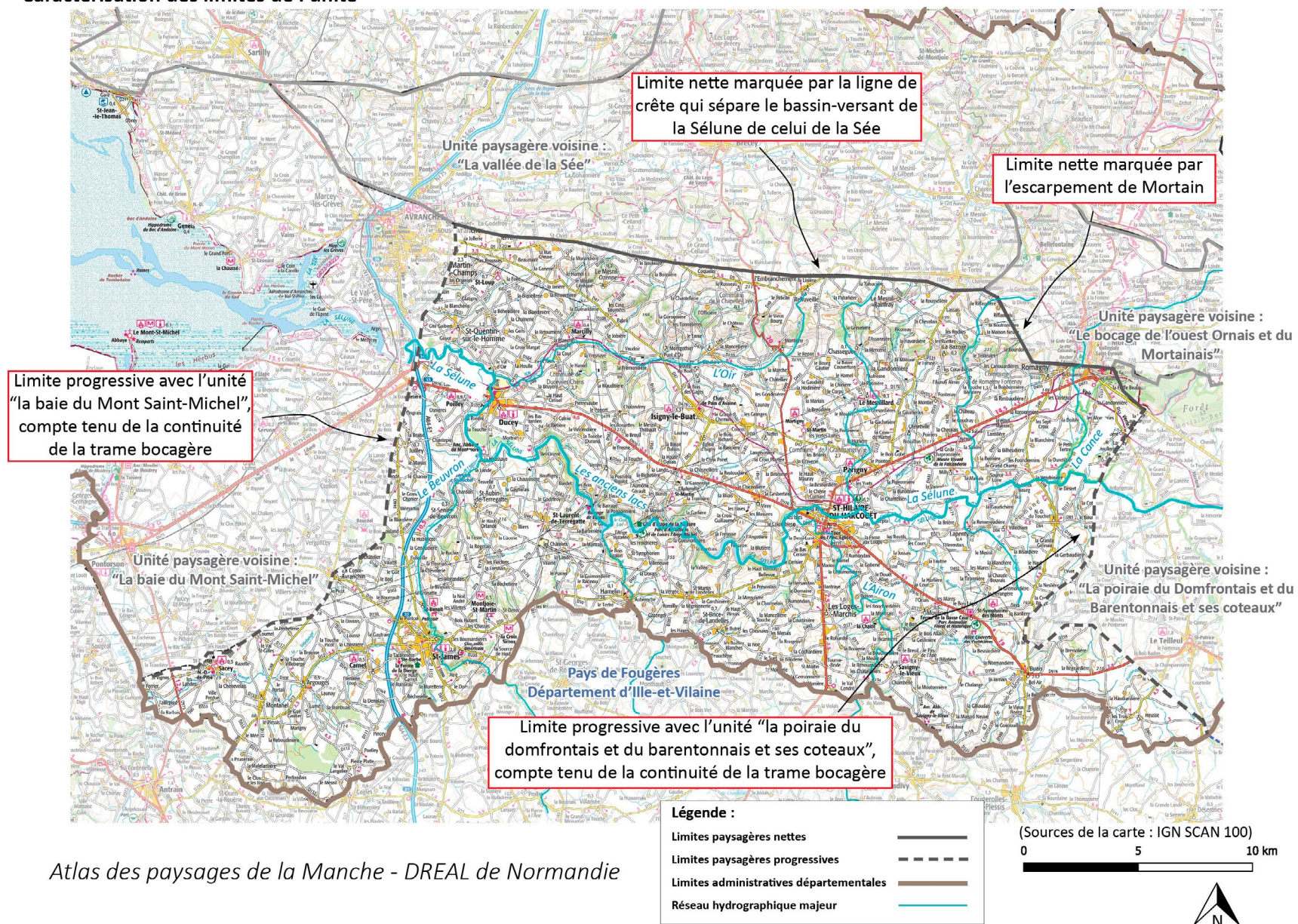


N° 3 : Vue sur les toits de tuile de Saint-
Hilaire-du-Harcouët.

Au regard des riverains et des artistes ayant arpenté ces paysages, l'unité est ainsi caractérisée par ses vallées humides et encaissées aux franges boisées, son bocage aujourd'hui très déstructuré et ses monuments reconnus et généralement protégés.

LE BOCAGE OUVERT DU SUD MANCHE

- Caractérisation des limites de l'unité



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

LE BOCAGE OUVERT DU SUD MANCHE

- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES NATURELLES, AGRICOLES ET SYLVICOLES

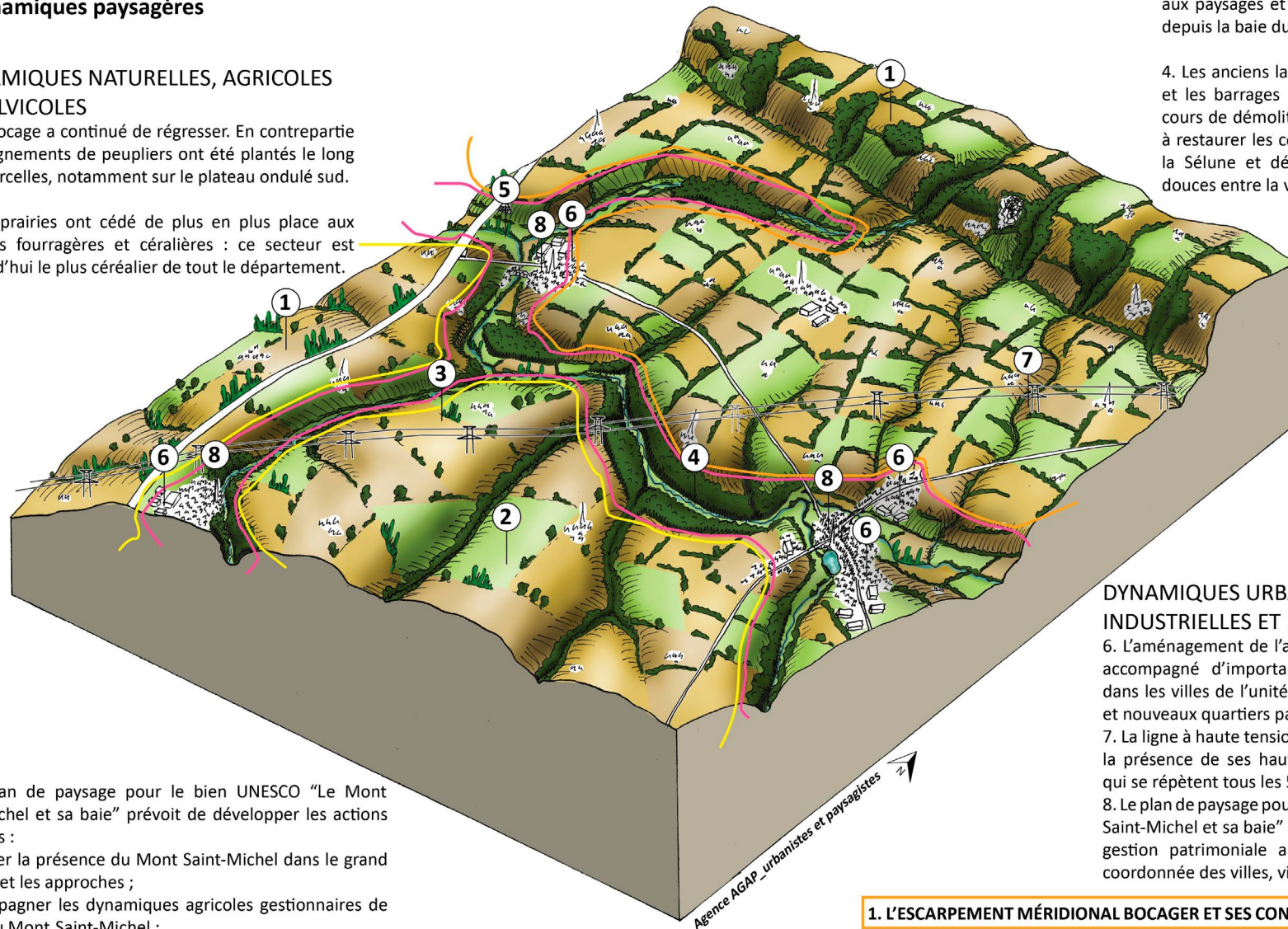
1. Le bocage a continué de régresser. En contrepartie des alignements de peupliers ont été plantés le long des parcelles, notamment sur le plateau ondulé sud.

2. Les prairies ont cédé de plus en plus place aux cultures fourragères et céréalières : ce secteur est aujourd'hui le plus céréalier de tout le département.

5. Le plan de paysage pour le bien UNESCO "Le Mont Saint-Michel et sa baie" prévoit de développer les actions suivantes :

- valoriser la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches ;
- accompagner les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont Saint-Michel ;
- conforter la richesse agroécologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides.

Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie



3. De nouveaux équipements agricoles (hangars et silos) s'intègrent difficilement aux paysages et sont parfois perceptibles depuis la baie du Mont Saint-Michel.

4. Les anciens lacs artificiels ont été vidés et les barrages hydroélectriques sont en cours de démolition : cette opération vise à restaurer les continuités écologiques de la Sélune et développer les circulations douces entre la vallée et la baie.

DYNAMIQUES URBAINES, INDUSTRIELLES ET PATRIMONIALES

6. L'aménagement de l'autoroute 84 en 2003 s'est accompagné d'importantes extensions urbaines dans les villes de l'unité (grandes zones d'activités et nouveaux quartiers pavillonnaires).

7. La ligne à haute tension marque les paysages par la présence de ses hautes structures métalliques qui se répètent tous les 500 mètres environ.

8. Le plan de paysage pour le bien UNESCO "Le Mont Saint-Michel et sa baie" prévoit de développer une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, villages et activités.

1. L'ESCARPEMENT MÉRIDIONAL BOCAGER ET SES CONTREFORTS AGRICOLES

2. LES VALLÉE ENCAISSÉES ET BOISÉES DE LA SÉLUNE ET SES AFFLUENTS

3. LES VASTES PARCELLES DU PLATEAU ENCLOSES DE HAIES DISCONTINUES ET TRANSPARENTES RYTHMÉES PAR QUELQUES VALLONS BOISÉS

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



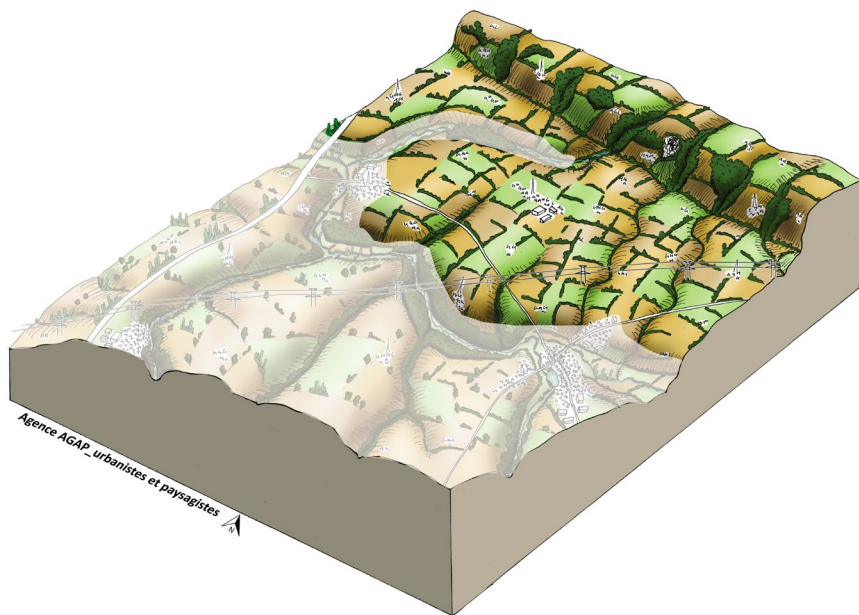
L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'État et autres institutions oeuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères constatées par l'atlas de 2001

L'atlas de 2001 constatait la dégradation continue du bocage, une extension des labours, ainsi que la plantation de peupliers en limite de parcelles et le long de routes par exemple. Cette ouverture progressive des paysages permettant une plus grande visibilité des habitations au loin, notamment les maisons neuves avec leur enduit clair qui se détachent franchement sur le fond de verdure, était relevée. Les menaces portant sur les anciens bâtiments agricoles en pan de bois, faute d'entretien, étaient déplorées. Il était alors noté que les limites forestières restaient quant à elles stables.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : l'escarpement méridional bocager et ses contrefort agricoles**

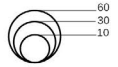


Au cours de ces vingt dernières années, le bocage a continué de disparaître sur l'escarpement méridional et particulièrement à l'approche de la ville d'Avranches. Au contraire, à l'est de la structure, notamment au nord de la ville de Saint-Hilaire et à proximité de Mortain-Bocage, le bocage se soumet moins facilement aux nécessités d'élargissement des parcelles en lien avec la mutation des pratiques agricoles (cf. carte page suivante), même si la culture du maïs fourrager remplace de plus en plus les pâtures.

Évolution du bocage - Le bocage Sud Manche

Evolution de la densité brute des haies entre 1998 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2015

- 0
- 0 à 5
- 5 à 8
- 8 à 27

Forêt > 50 ha

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture

Limites des départements

Tache urbaine > 500 ha

Cours d'eau

Réseau routier principal

- 1 chaussée
- 2 chaussées

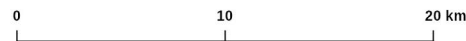
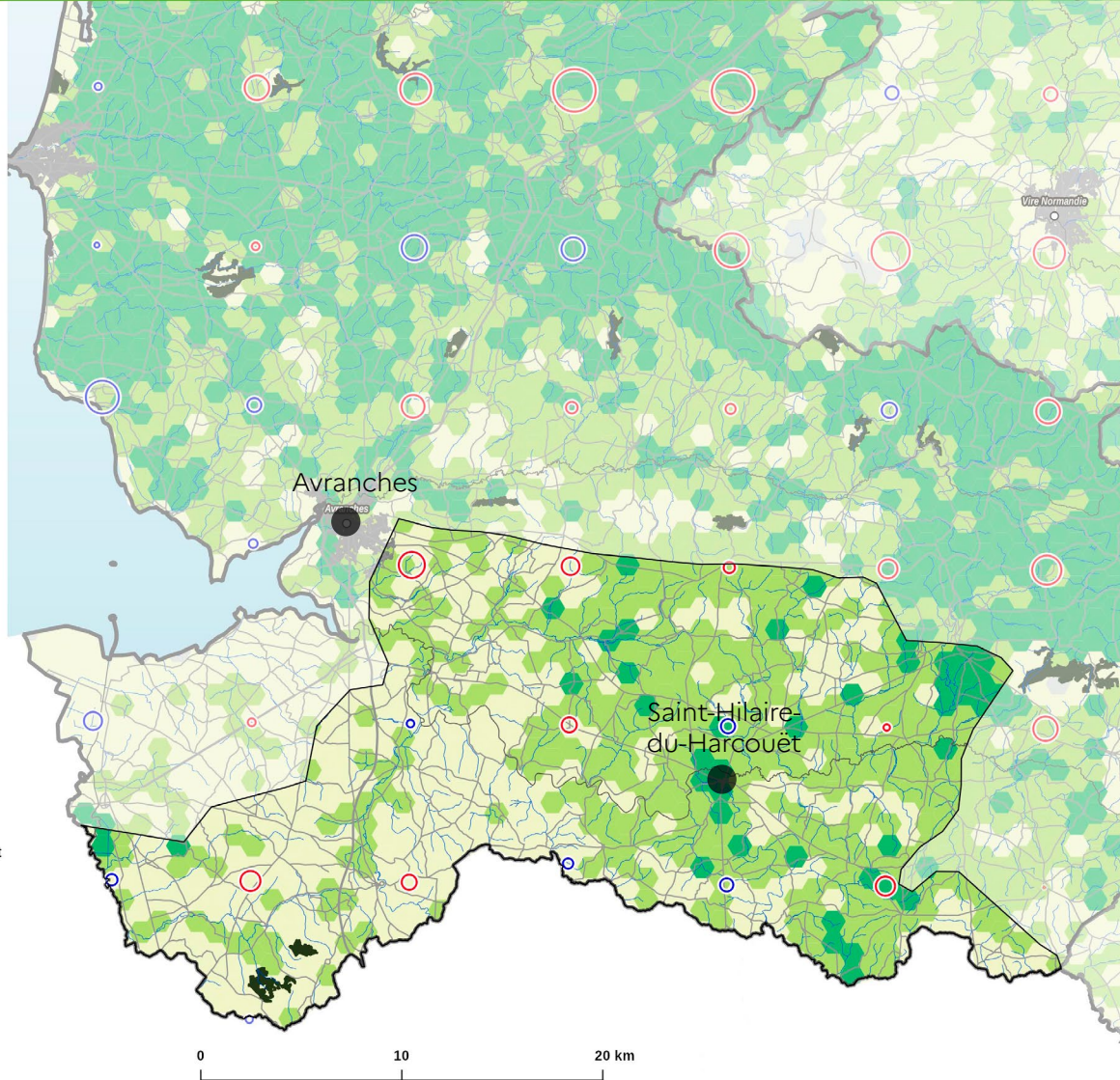
* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

Sources :
Admin express, IGN Geofla 2013, BD Carthage, BD Topo, Etude statistique de la dynamique bocagère (DREAL)
Géonormandie : densité carroyée de haies - DRAF 2018

Production:

17/05/2019

DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le bocage déjà très ouvert du sud-Manche, notamment dans sa partie ouest, a continué de régresser ces vingt dernières années, pouvant présenter moins de 5 kilomètres de linéaires de haies par km². Seuls les alentours de Saint-Hilaire-du-Harcouët ont connu une densification de la maille bocagère, qui varie ainsi de 5 km à 8 km de linéaires de haies par km².

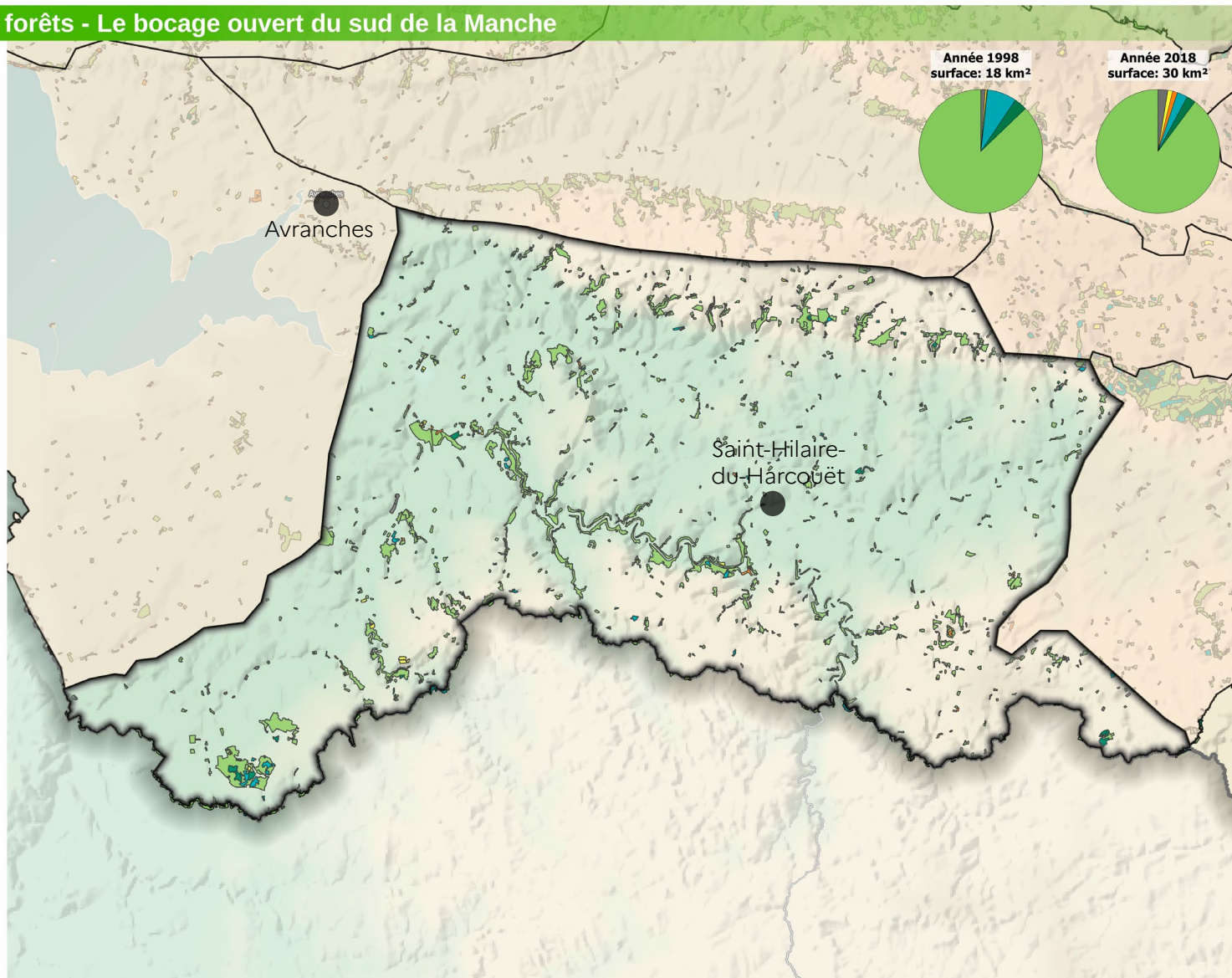
L'aménagement de l'autoroute A 84, en 2003, a attisé une dynamique d'urbanisation, dont les effets sont particulièrement visibles à Parigny (commune déléguée à Grandparigny), voisine de la ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Ce développement urbain, s'étendant largement sur les terres agricoles, a fait reculer les seuils de ville.



Parigny, Grandparigny, entre 2000 et 2019 : extension urbaine par l'aménagement de quartiers pavillonnaires sur des parcelles agricoles limitrophes au tissu urbain (remonterletemps.ign.fr).

Evolution des forêts - Le bocage ouvert du sud de la Manche

- Echelons administratifs**
- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Commune
- Limites départementales
- Limites régionales
- Unités paysagères de la Manche**
-
-
- BD Forêt**
- Forêt_fermée_feuillus
- Forêt_fermée_conifères
- Forêt_fermée_mixte
- Lande
- Forêt_ouverte
- Peupleraie



Sources :
IGN BD Forêt ED98
IGN BD Forêt ED18
DREAL Normandie
Production:
DREAL Normandie - 15/06/2020

0 15 30 km

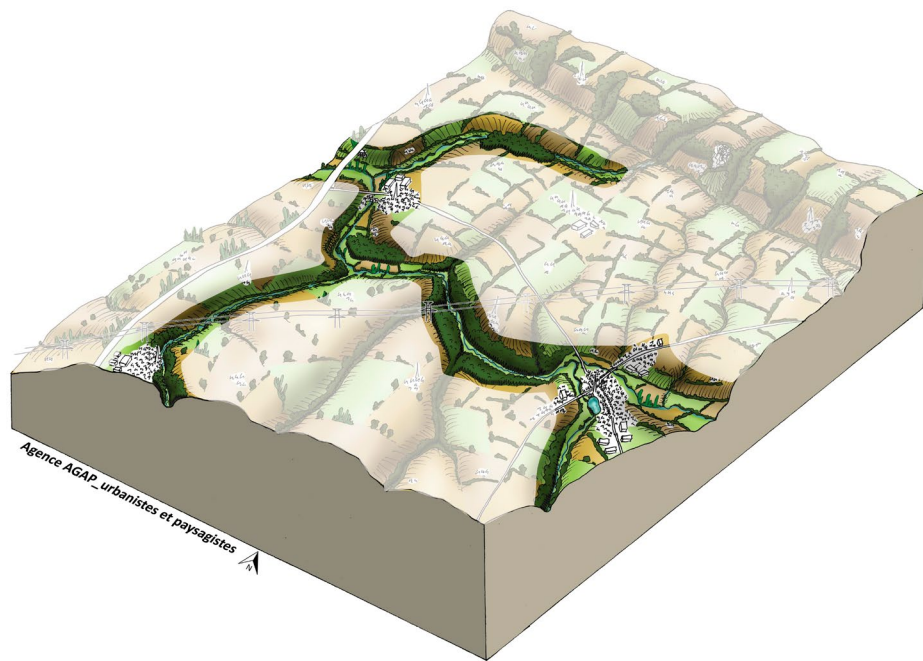


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Au cours des vingt dernières années, les boisements principalement présents dans les coteaux abrupts du massif d'Avranches au nord de l'unité et au sein des vallées encaissées de la Sélune, de l'Airon et du Beuvron par exemple, ont presque doublé leur surface (12 km² en plus), avec une part des conifères qui a régressé au profit des feuillus.

● Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : les vallées encaissées et boisées de la Sélune et ses affluents



Les évolutions des pratiques ont amené les agriculteurs à construire de grands bâtiments et infrastructures qui peuvent dévaloriser les paysages par leur implantation, volumétrie, matériaux employés et leurs couleurs. Les parcelles des bords de la Sélune et de l'Oir se sont agrandies en vingt années. A l'avenir, ces espaces pourraient accueillir des activités de maraîchage qui sont contraintes de plus en plus de désertifier les polders de la baie du fait de la remontée du niveau marin et de la salinisation des eaux.

Les vallées de la Sélune, de l'Oir, du Beuvron et de l'Airon ont très peu évolué, à l'exception des lacs artificiels situés au cœur de l'unité. Produisant de l'électricité depuis 1932, le barrage de Vezin a été détruit en 2019. Le barrage aval de la Roche qui Boit devrait disparaître à son

tour au cours de l'année 2021. L'objectif est de réhabiliter la vallée afin de restaurer les continuités écologiques, notamment de certaines espèces de poissons comme le saumon. Ce projet réinterroge les équipements liés à l'eau comme la base de loisirs et ouvre des possibilités également quant au développement de circulations douces entre la vallée et la baie. Actuellement, la vallée du Beuvron est particulièrement appréciée des randonneurs et de la population locale pour ses paysages intimistes très préservés.



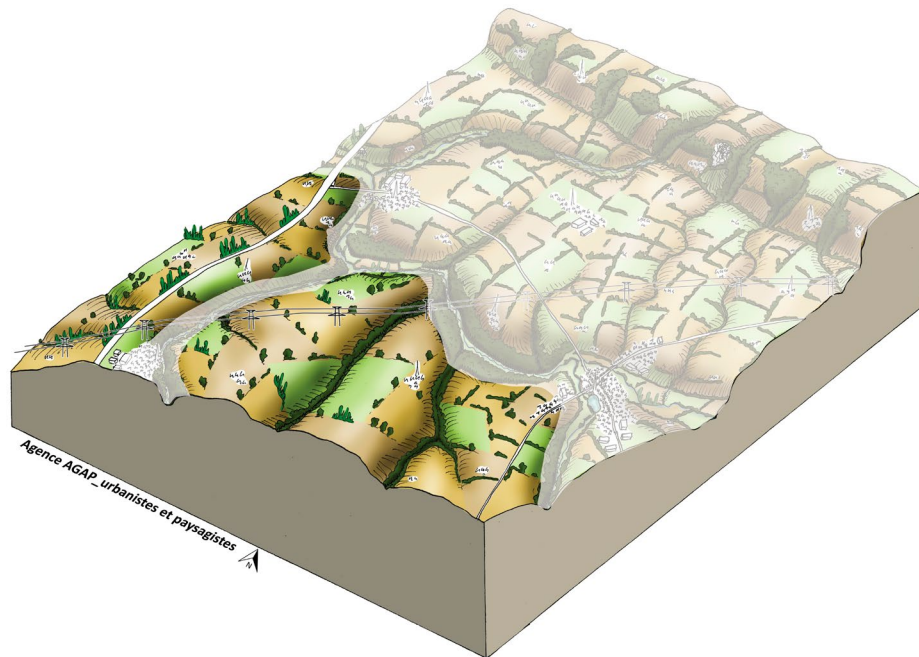
Transition nette de la vallée encaissée de la Sélune, retournée à son état naturel après la démolition du barrage et la vidange du lac de Vezins, Isigny-le-Buat (remonterletemps.ign.fr).

Saint-Hilaire-du-Harcouët est une polarité locale très active et un carrefour commerçant séculaire qui s'est renforcé avec l'aménagement de l'autoroute 84 en 2003. Elle a connu un développement important des quartiers pavillonnaires et l'extension des zones d'activités qui disqualifient grandement les seuils de ville, tandis que les maisons du centre-ville sont de plus en plus touchées par la vacance (plus de 15 % des logements sont vacants).



Seuil sud-est de la ville, en bord de RD 976, Saint-Hilaire-du-Harcouët, entre 2000 et 2019 : extension des zones d'activités qui façonnent des seuils de ville minéraux, banalisés par les mêmes grandes enseignes et locaux métalliques visibles partout en France (remonterletemps.ign.fr).

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 3 : les vastes parcelles du plateau encloses de haies discontinues et transparentes rythmées par quelques vallons boisés**



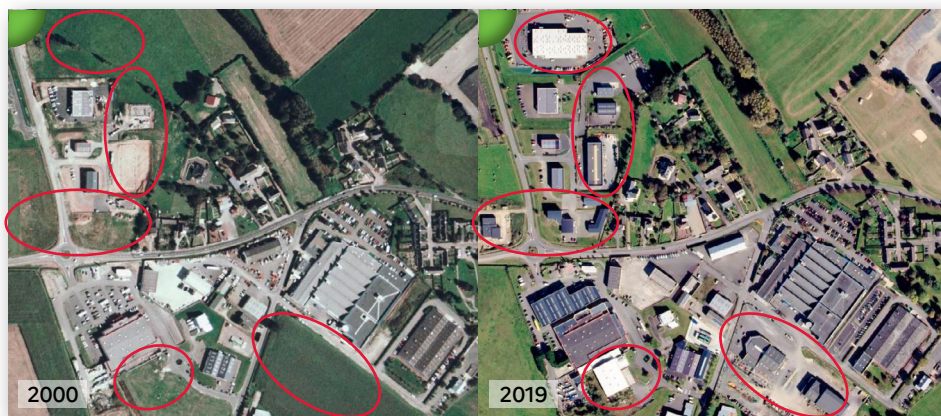
Les PLU, PLUi, de même que les objectifs du plan paysage du « Mont Saint-Michel et sa baie » constituent autant d'outils pour promouvoir une qualité d'aménagement plus adaptée aux paysages.

Dans les environs des communes de Saint-James à l'ouest et de Buisles-Monts à l'est, la densité de la maille bocagère a régressé en vingt ans (cf. carte page 29) et en contrepartie des alignements de peupliers ont été plantés le long des parcelles. En règle générale sur le plateau sud, les cultures céréalières et fourragères comme le maïs ont pris le pas sur les prairies traditionnelles. Ce territoire sud est devenu le plus important producteur céréalier du département (cf. plan paysage « Mont Saint-Michel et sa baie »).



Exploitation avec de vastes parcelles longées d'alignements de peupliers, la Beslivière, RD 30, Saint-James.

Depuis 2003, le passage de l'autoroute A 84 a favorisé les extensions urbaines autour des villes et bourgs voisins, tels que Saint-James, Saint-Aubin-de-Terregatte ou Carnet, favorisant le développement de quartiers à l'architecture et à la végétalisation standardisées, banalisant les paysages ruraux et périurbains locaux.



Seuil ouest de la ville, RD 12, Saint-James, entre 2000 et 2019 : extension de la zone d'activités en entrée de ville (remonterletemps.ign.fr).

En cohérence avec les PLU et PLUi, le plan paysage concernant le bien UNESCO « le Mont Saint-Michel et sa baie » a défini des actions à mener en faveur de la qualité paysagère, notamment au travers des axes suivants :

- valoriser la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches ;
- accompagner les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont-Saint-Michel ;
- conforter la richesse agroécologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides ;
- développer une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, villages et activités.

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère, sont principalement « comme partout ailleurs, très dégradés par le développement des zones industrielles et commerciales aux abords des villes, sans valeur paysagère et/ou patrimoniale ».

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les participants des ateliers publics ont insisté sur les enjeux liés aux extensions urbaines. En effet, ce territoire possède une économie tournée vers une agriculture intensive et la production agro-alimentaire. Les usines et infrastructures qui en découlent ont nécessairement un impact sur les paysages, notamment au bord des grands axes routiers et sur les seuils des villes, qu'il faut gérer et limiter. La politique « 1 % Paysage », de 1989, avait pourtant pour objectif de requalifier les zones d'activités, afin de compenser l'aménagement de l'autoroute 84. Mais les effets sont en fin de compte très limités. Des actions issues du plan de paysage pourraient avoir un rôle intéressant afin de mener des opérations exemplaires de requalification de ces espaces urbains. Les PLU et PLUi pourraient également constituer des outils en faveur d'une meilleure qualité paysagère.

L'effacement du bocage est perçu plus fortement sur les abords de Saint-Hilaire qu'autour d'Avranches à l'est de l'unité, pourtant la réalité mesurée montre le contraire (cf. carte de l'évolution du bocage, page 29).

La renaturation de la vallée de la Sélune au niveau des anciens lacs artificiels n'a été évoquée à aucun moment par les participants. Toutefois, ce sujet reste clivant et les débats sont toujours très actifs parmi les habitants et acteurs de l'unité. Il existe d'ailleurs un atelier « renaturation de la vallée », qui permet de débattre sur ce sujet. Un nouvel enjeu se pose depuis peu, celui de la ressource en eau qui requestionne la pertinence de l'effacement des barrages.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Un patrimoine géomorphologique et architectural qualitatif :**
 - l'escarpement méridional au nord de l'unité et le plateau au sud sont d'importants points d'appel visuels qui créent des perspectives remarquables. Ces vues sont permises notamment par le bocage transparent ;
 - de grandes portions de l'unité appartiennent à la zone tampon du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie », car elles dégagent plusieurs points de vue sur l'îlot rocheux. Ce périmètre offre une reconnaissance et des outils de gestion pour ces paysages, notamment le plan paysage ;
 - de nombreux édifices patrimoniaux remarquables sont dispersés au sein de l'unité.

Faiblesses et menaces

- **Une agriculture intensive qui banalise les paysages, malgré la proximité de la baie du Mont Saint-Michel :**
 - les vastes parcelles créent des paysages vides et monotones ;
 - les haies sont peu mises en valeur et sont toujours plus détériorées en certains endroits ;
 - les quartiers pavillonnaires récents qui dénotent avec les hameaux traditionnels en pierre sont d'autant plus visibles au sein des paysages ouverts.
- **Des extensions urbaines qui disqualifient les seuils de villes, notamment à proximité de l'autoroute A 84 :**
 - les zones d'activités s'étendent de plus en plus le long des axes routiers, ainsi que les quartiers pavillonnaires, ce qui marque une nette rupture paysagère avec les espaces agricoles alentours.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Avranches (commune déléguée concernée : Saint-Martin-des-Champs)
- Buais-Les-Monts (communes déléguées : Buais, Saint-Symphorien-des-Monts)
- La Chapelle-Urée
- Ducey-Les-Chéris (communes déléguées : Les Chéris, Ducey)
- Grandparigny (communes déléguées : Chèvreville, Martigny, Milly, Parigny)
- Hamelin
- Isigny-le-Buat
- Juilley
- Juvigny-Les-Vallées (communes déléguées concernées : La Bazoge, Chasseguey, Juvigny-le-Tertre, Le Mesnil-Rainfray)
- Lapenty
- Les Loges-Marchis
- Marcilly
- Le Mesnillard
- Le Mesnil-Ozenne
- Montjoie-Saint-Martin
- Mortain-Bocage (communes déléguées : Bion, Mortain, Notre-Dame-du-Touchet, Saint-Jean-du-Corail, Villechien)
- Moulines
- Poilley
- Reffuveille
- Romagny-Fontenay (communes déléguées : Fontenay, Romagny)
- Sacey
- Saint-Aubin-de-Terregatte
- Saint-Brice-de-Landelles
- Saint-Hilaire-du-Harcouët (communes déléguées : Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Martin-de-Landelles, Virey)
- Saint-James (communes déléguées : Argouges, Carnet, La Croix-Avranchin, Montanel, Saint-James, Vergoncey, Villiers-le-Pré)
- Saint-Laurent-de-Terregatte
- Saint-Loup
- Saint-Ovin
- Saint-Quentin-sur-le-Homme
- Saint-Senier-de-Beuvron
- Saint-Senier-sous-Avranches
- Savigny-le-Vieux
- Le Teilleul (communes déléguées concernées : Ferrières, Heussé)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

